

DATE DE CONVOCATION :

30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

PROCURATIONS : 3

VOTANTS : 21

POUR : 21

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2023-114

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Patrick RAMON – Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES –

Avaient donné procuration : Messieurs - Serge BERNARD (pouvoir à Yannick PAQUE) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ)

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Nathalie LACOSTE – Yann FLAMANT – Fatima BENKHEIRA – Ilyes TELALI – Emilie RATTON – Jérémie VIAL

Mme Annie MONNERY a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention exceptionnelle club de tennis

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le BP 2023,

Considérant que cette association sollicite une subvention exceptionnelle pour compenser une partie du déficit constaté sur la saison 2022/2023,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ au club de tennis.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 à l'article 6574

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces subventions.

Le Maire
Yannick PAQUE

